## **AVIS PUBLIC**

## Montréal ₩

## RÈGLEMENTS

À sa séance du 8 décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-246 Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016);
- Règlement CA-24-251 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2016;
- Règlement CA-24-247 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-248 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-249 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;
- Règlement CA-24-250 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation;

## ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 476 autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2015-2016;
- B-3, o. 477 relative à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 10° partie, A);
- B-3, o. 478 nécessaire à la tenue de l'événement « Zones chaleureuses » sur la Place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame Est et de la Commune, du 1<sup>er</sup> janvier au 6 février 2016;
- 01-282, o. 159 permettant l'installation de bannières annonçant les événements qui se tiendront à la Maison du développement durable en 2016;
- C-4.1, o. 155 implantant une voie réservée aux véhicules d'urgence, à contresens entre le 1212 de la rue Drummond (Caserne 25) et le boulevard René-Lévesque Ouest et abrogeant l'ordonnance C-4.1, o .116 déterminant le changement de direction de la rue Drummond entre le boulevard René-Lévesque et la rue Ste-Catherine;
- 15-039, o. 4 ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et la cuisine de rue (15-039).

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17° étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rezde-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 décembre 2015

Le Secrétaire d'arrondissement,

M° Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie